

Titre	Rapport du Groupe de travail sur la prévention des pra illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (réunion du 28 au 30 septembre 2021)
Document	Doc. préél. No 11 d'octobre 2021
Auteur	Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier
Point de l'ordre du jour	Point à déterminer
Mandat	C&D No 24 du CAGP de 2021
Objectif	Présenter un rapport sur la réunion de septembre 2021 du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier
Mesures à prendre	Pour action <input type="checkbox"/> Pour approbation <input type="checkbox"/> Pour décision <input type="checkbox"/> Pour information <input checked="" type="checkbox"/>
Annexe(s)	Annexe I : Aide-mémoire de la réunion du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier Annexe II : Liste des participants de la réunion de septembre 2021 du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier
Document(s) connexe(s)	Doc. préél. No 12 de décembre 2020 du CAGP de 2021, « Rapport du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (réunion du 8 au 10 juillet 2020)

Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Conclusions et Recommandations	3
	Annexe I – Aide-mémoire	5
I.	Introduction	5
II.	Projet de Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier	5
A.	Introduction de la boîte à outils	5
B.	Fiches de synthèse sur les pratiques illicites.....	5
C.	Liste récapitulative visant à aider les Autorités centrales à prendre des décisions	6
D.	Procédure type visant à répondre aux pratiques illicites	6
E.	Lignes directrices relatives à la coopération et à la coordination	6
III.	Prochaines étapes.....	6
	Annexe II – Liste des participants	8

Rapport du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (réunion du 28 au 30 septembre 2021)

I. Introduction

- 1 Du 28 au 30 septembre 2021, le Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (Groupe) s'est réuni par vidéoconférence. La réunion a rassemblé 57 participants issus de 25 États, dont des États d'origine et des États d'accueil, ainsi que de quatre organisations internationales et des membres du Bureau Permanent (BP).
- 2 Le mandat du Groupe consiste à examiner « le développement de formes de coopération plus concrètes et efficaces entre les États afin de prévenir et de répondre aux cas spécifiques d'abus »¹ et plus précisément, d'élaborer une boîte à outils composée des éléments mentionnés dans les précédents rapports du Groupe de travail².
- 3 Lors de sa réunion de 2021, le Conseil sur les affaires générales et la politique de la HCCH (CAGP) a approuvé la proposition du Groupe visant à convoquer une autre réunion³.

II. Conclusions et Recommandations

- 4 Le Groupe d'experts invite le CAGP à prendre acte de l'aide-mémoire figurant à l'annexe I, préparé par la Présidente sur la base des délibérations de la réunion du Groupe d'experts.

1 Voir « Conclusions et Recommandations adoptées par la Troisième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (du 17 au 25 juin 2010) » (C&R de la CS de juin 2010), C&R No 2, disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sous l'Espace Adoption puis « Toutes les Commissions spéciales » ; « Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique (du 5 au 7 avril 2011) », C&R No 24, disponibles sur le site web de la HCCH, à l'adresse www.hcch.net, sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique ».

2 Voir « Conclusions et Recommandations adoptées par le Conseil sur les affaires générales et la politique (du 14 au 16 mars 2017) », C&R No 24 (voir chemin d'accès indiqué à la note 1).

3 Voir « Conclusions et Décisions adoptées par le CAGP (du premier au 6 mars 2020) », C&D No 24 (voir chemin indiqué à la note 1).

ANNEXES

Annexe I

Aide-mémoire de la réunion du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier

I. Introduction

- 1 Lors de sa réunion de 2021, le Groupe s'est penché sur les domaines du projet de boîte à outils pour lesquels il existe des points de vue divergents, en vue de présenter un projet avancé pour examen lors de la prochaine réunion de la Commission spéciale (CS) sur le fonctionnement pratique de la *Convention du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (Convention Adoption de 1993), provisoirement prévue pour juillet 2022.

II. Projet de Boîte à outils visant à prévenir les pratiques illicites en matière d'adoption internationale et à y remédier

A. Introduction de la boîte à outils

- 2 Le Groupe a proposé des révisions aux définitions des termes « adoption illégale » et « pratiques illicites en matière d'adoption internationale ».
- 3 Le Groupe s'est interrogé sur la manière permettant de préciser que les États contractants peuvent également envisager de se référer à la boîte à outils pour traiter des pratiques illicites présumées découlant d'adoptions réalisées avant l'entrée en vigueur de la Convention dans leur État. Le Groupe est convenu que cette question mériterait d'être étudiée plus avant lors de la réunion de la Commission spéciale de 2022.

B. Fiches de synthèse sur les pratiques illicites

- 4 En ce qui concerne les fiches de synthèse, le Groupe d'experts a étudié les aspects suivants :
 - l'interdiction de tout contact direct entre les futurs parents adoptifs et les autorités de l'État d'origine avant d'avoir déposé une demande d'adoption auprès de l'Autorité centrale de leur État de résidence habituelle ;
 - l'interdiction de tout contact entre les futurs parents adoptifs et les parents d'origine et les exceptions prévues à l'article 29 de la Convention Adoption de 1993 ;
 - le contact, sans supervision, entre les futurs parents adoptifs et l'enfant avant l'apparement ;
 - les situations d'urgence et la nécessité de se focaliser sur les efforts visant à réunir l'enfant avec sa famille ;
 - le titre et la portée de la fiche de synthèse sur les futurs parents adoptifs ;
 - les exemples d'abandon anonyme des enfants (par ex., les boîtes à bébé et les naissances anonymes ou secrètes) ;
 - la situation dans laquelle des enfants sont faussement évalués comme ayant des besoins spéciaux dans le but d'accélérer la procédure d'adoption ;
 - le déni illégal d'accès aux informations et l'impact sur l'adopté ;
 - la fiche de synthèse sur les aspects financiers, y compris la possibilité de poursuivre la discussion sur les aspects financiers, en particulier sur le relèvement de certaines des normes minimales.

- 5 Le Groupe a reconnu que la question des aspects financiers mériterait d'être approfondie lors de la réunion de la Commission spéciale de 2022. D'autres questions (telles que le contact entre les futurs parents adoptifs et l'enfant avant l'apparement ainsi que le refus illégal d'accès aux dossiers) pourraient également méritées d'être approfondies.

C. Liste récapitulative visant à aider les Autorités centrales à prendre des décisions

- 6 En ce qui concerne la liste récapitulative, le Groupe a étudié une nouvelle proposition visant à inclure une étape supplémentaire au cours de laquelle il convient que les États vérifient si l'Autorité centrale de l'État d'accueil a approuvé l'apparement proposé.
- 7 Le Groupe a également discuté de ce qu'il convient de faire lorsque l'identité d'un enfant ne peut pas être vérifiée (par ex., si l'enfant peut toujours être adopté), et s'il devrait y avoir une vérification supplémentaire indiquant que les parents d'origine et l'enfant (en fonction de son âge et de sa maturité) ont eu la possibilité de consulter un avocat et / ou d'autres professionnels avant de consentir à l'adoption.
- 8 Le Groupe est convenu que l'inversion du flux pourrait mériter d'être approfondie lors de la réunion de la Commission spéciale de 2022.

D. Procédure type visant à répondre aux pratiques illicites

- 9 En ce qui concerne la procédure type, le Groupe a discuté des éléments suivants :
- les références à la confidentialité ;
 - dans le cadre des mesures possibles à la suite de l'enquête concernant l'adopté et les familles, si la différence entre une adoption réalisée ou non réalisée dépend de la délivrance du certificat visé à l'article 23 ;
 - comment traiter la non-reconnaissance des adoptions internationales dans les situations de pratiques illicites ;
 - s'il convient d'inclure des références à d'éventuelles mesures politiques (par ex., des Commissions, des excuses nationales) et à des procédures civiles, ainsi qu'à des mécanismes internationaux lorsque les recours nationaux ont tous été épuisés.
- 10 Le Groupe a reconnu que les mesures politiques, les éventuelles solutions offertes par la procédure civile et les mécanismes internationaux mériteraient d'être discutés plus avant lors de la réunion de la Commission spéciale de 2022.

E. Lignes directrices relatives à la coopération et à la coordination

- 11 Le Groupe n'a pas évoqué les lignes directrices au cours de cette réunion car aucun point spécifique ne justifiait une discussion.

III. Prochaines étapes

- 12 Le Groupe est convenu des prochaines étapes suivantes en ce qui concerne la boîte à outils :
- La boîte à outils sera révisée à la lumière des commentaires reçus par écrit avant et pendant la réunion de septembre 2021.
 - Une fois révisée, la boîte à outils sera envoyée à l'ensemble des Membres de la HCCH, aux Parties contractantes à la Convention Adoption de 1993 et aux observateurs en vue de la préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale, provisoirement prévue pour juillet 2022.

- Après la Commission spéciale, le BP procédera à une révision définitive du projet de boîte à outils à la lumière des commentaires formulés lors de cette réunion. Si nécessaire, la boîte à outils révisée sera communiquée une dernière fois.
 - La version définitive de la boîte à outils sera soumise au CAGP pour approbation.
- 13 La possibilité de tenir une réunion en vue d'approfondir la fiche de synthèse sur les aspects financiers sera étudiée. Cette réunion devrait se tenir de préférence avant la fin de l'année 2021.
- 14 La Présidente du Groupe de travail rendra compte de l'état d'avancement des travaux du Groupe lors de la réunion du CAGP de 2022.

Annexe II

Liste des participants du Groupe de travail sur la prévention des pratiques illicites en matière d'adoption internationale et la manière d'y remédier (réunion du 28 au 30 septembre 2021)

HCCH Members	Australia	Wale	Elisabeth	Assistant Director, Australian Central Authority	Department of Social Services
		Healy	Sarah	Acting Assistant Director, Australian Central Authority	Department of Social Services
		Elliot	Rosie	Policy Officer, Australian Central Authority	Department of Social Services
	Belgium	van den Berghe	Ariane	Director	Flemish Central Authority Adoption, Kind en Gezin
		Rummens	Koen	Staff member	Flemish Central Authority Adoption, Kind en Gezin
	Canada	Riendeau	Marie	Counsel, Constitutional, Administrative and International Law Section	Department of Justice Canada
		O'Donoghue-Given	Erin	Deputy Director, Intercountry Adoption Services, Federal CA Canada for Adoption Convention	Minister of Immigration, Refugees and Citizenship Canada
		Poirier	Geneviève	Directrice générale et Secrétaire à l'adoption internationale	Ministère de la Santé et des Services
	Goupil	Josée-Anne	Directrice générale adjointe des orientations et des programmes relatifs aux clientèles spécifiques et à l'action communautaire	Ministère de la Santé et des Services	

HCCH Members	Chile	Strobel	Martina	Head of International Affairs	National Service for the Protection of Minors
		Fernández	Marisol	Head of Unit, International Adoption Division	National Service for the Protection of Minors
		Orellana	Orietta	Lawyer, Adoption Division	National Service for the Protection of Minors
		García González	Diego	Diplomat	Embassy of Chile
	China	Wang	Dongliang	Division for Child Adoption, Department of Child Welfare	Ministry of Civil Affairs
		Qiu	Chengkai	Department of International Cooperation	Ministry of Civil Affairs
		Shu	Mengyao	Department of Treaty and Law	Ministry of Foreign Affairs
		leong	Ka Fai	Treaty Division	Ministry of Foreign Affairs
	Croatia	Tutić	Martina	Head of Service for International Cooperation in the field of Protection of Children	Ministry of Labour, Pension System, Family and Social Policy
		Majstorovic	Irena	Professor at the Faculty of Law	University of Zagreb
		Palić Babić	Jasna	Higher Counsellor Specialist	Ministry of Labour, Pension System, Family and Social Policy

HCCH Members	Denmark	Rønnow Søndergaard	Karin	Legal Adviser	National Social Appeals Board
		Haahr-Pedersen	Karina	Legal Adviser	National Social Appeals Board
	France	Rolland-Piegue	Etienne	Chef de la Mission de l'Adoption Internationale	Mission de l'Adoption internationale (MAI)
	Italy	Barberi	Alessandra	Executive service adoption - Technical Secretariat	Commission for International Adoption
		Moyersoen	Joseph	Focal Point on External relations and International cooperation - Technical Secretariat, Commission on Inter-Country Adoption	Commission for International Adoption
		Guerrieri	Anna	CAI Member	Commission for International Adoption
	Malta	Frendo	Denise	Legal Officer, Adoptions CA Office, CEO Office	Ministry for the Family, Children's Rights and Social Solidarity
		Vella	Roberta Valentina	Research Officer, Malta Central Authority	Ministry for the Family, Children's Rights and Social Solidarity
	Mexico	Mejía Cortés	Dulce María	General Director for Legal Representation and Restitution of the Rights of Girls, Boys and Teenagers	National System for the Comprehensive Development of the Family
		Reyes Moncayo	Miguel Angel	Coordinator of the Family Law's Office, General Direction of Consular Protection and Strategic Planning	Mexican Ministry of Foreign Affairs
		Pérez-Galeana	Patricia	First Secretary	Embassy of the United Mexican States

HCCH Members	Netherlands	van Leur	Arjan	Policy Officer	Ministry of Justice and Security
	Peru	Cisneros Campoverde	Soledad	Lawyer, General Directorate of Adoption	Ministry of Women and Vulnerable Populations
		Ludeña Torres	Kerin	Executive Director	Ministry of Women and Vulnerable Populations
	Philippines	Abejo	Bernadette	Executive Director	Inter-country Adoption Board (ICAB)
	Portugal	Costa Mendes dos Santos	Eliana	Legal Adviser of the Portuguese Central Authority	Instituto de Segurança Social, I.P.
		Sacur	Bárbara	Clinical Psychologist of the Portuguese Central Authority	Instituto de Segurança Social, I.P.
	Sri Lanka	Perera	Nirmalee	Probation Officer	Department of Probation and Child Care Services
	Switzerland	Schickel-Küng	Joëlle	Co-Head of the Private International Law Unit	Federal Office of Justice
	United States of America	Ferri Light	Marisa	Chief, Adoption Oversight Division, Office of Children's Issues	U.S. Department of State, Office of Legal Affairs for Overseas Citizen Services, Bureau of Consular Affairs
		Rosalía	Carine	Attorney Adviser (Chair of the Working Group)	U.S. Department of State, Office of Legal Affairs for Overseas Citizen Services, Bureau of Consular Affairs
Olson		Kjersti	Attorney, Adoption Oversight Division, Office of Children's Issues	U.S. Department of State, Office of Legal Affairs for Overseas Citizen Services, Bureau of Consular Affairs	

HCCH Members	Viet Nam	Dang	Tran Anh Tuan	Acting Director General of the Department of Adoption	Ministry of Justice
		Pham	Thi Kim Anh	Deputy Director of the Department of Adoption	Ministry of Justice
		Phuong	Nguyen Minh	Deputy Head	Ministry of Justice
HCCH Members non-Contracting Parties	Korea, Republic of	Han	Hyunhee	Judge	Seoul Southern District Court
		Lee	Hwayon	Judge at Seongnam Branch Court, Suwon Family Court	Suwon District Court
Non HCCH Members Contracting Parties	Cabo Verde	Correia	José	President of the International Adoption Council (CAI)	Office of the Attorney General, Central Authority for Adoption
		Cardoso	Cátia	Psychologist, International Adoption Council (CAI)	Office of the Attorney General, Central Authority for Adoption
	Haïti	Guillaume	Andolphe Elie Ducarmel	Assistant Légal	Institut du Bien-être Social et de Recherches (IBESR)
Non HCCH Members Contracting Parties	Togo	Tchilteme Toatre	Pascal	Président du CNAET	Comité National d'Adoption d'Enfants au Togo
		Djanguenane Epse Penn	Y. Falaman	Secrétaire Permanente du CNAET	Comité National d'Adoption d'Enfants au Togo

Observers IGO	UNICEF	Cantwell	Nigel	Senior Consultant for UNICEF	
Observers NGO	Intercountry Adoptee Voices (ICAV)	Long	Lynelle	Founder & Executive Director	Intercountry Adoptee Voices
	International Social Service (ISS)	Binder	Judith	Director International Reference Centre	International Social Service
		Wöllenstein-Tripathi	Jeannette	Deputy Director International Reference Centre	International Social Service
	Nordic Adoption Council (NAC)	Ingvarsson	Kristinn	Executive Director of IAS / NAC representative	Icelandic Adoption Society
HCCH	Permanent Bureau	Bernasconi	Christophe	Secretary General	HCCH
		Martinez-Mora	Laura	Secretary	HCCH
HCCH		Page	Capucine	Legal Officer	HCCH
		Borisova	Betina	Intern HCCH	HCCH
		Prénas	Mathilde	Senior Administrative Assistant	HCCH